

Metz, le 2 mars 2026.

Le Département de la Moselle, le SDIS 57 et Moselis unissent leurs engagements en faveur des sapeurs-pompiers volontaires.



Le Département de la Moselle, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle (SDIS 57) et Moselis ont signé ce jour, au siège du SDIS à Saint-Julien-lès-Metz, une **convention** destinée à **accompagner les sapeurs-pompiers volontaires dans leur recherche de logement** à proximité des centres d'incendie et de secours.

La convention signée par Monsieur **Patrick WEITEN**, Président du Département de la Moselle, Monsieur **Gaston ADIER**, 1^{er} Vice-Président du Conseil d'administration du SDIS 57 en charge du volontariat, et Monsieur **Constant KIEFFER**, Président de Moselis, en présence de Monsieur **Pascal BOLOT**, Préfet de la Moselle s'inscrit **dans le cadre de la politique nationale** de soutien au volontariat chez les sapeurs-pompiers et en constitue la déclinaison opérationnelle en Moselle.

Un engagement essentiel au maillage territorial

Les sapeurs-pompiers volontaires assurent une part déterminante des interventions de secours, en particulier dans les territoires ruraux et périurbains. Leur présence garantit la continuité du service public de secours et contribue directement à l'équilibre du territoire.

La proximité entre le domicile et le centre d'intervention constitue un facteur important de réactivité opérationnelle, mais également un élément clé pour concilier engagement citoyen, vie professionnelle et vie familiale.

À travers cette convention, le Département, le SDIS 57 et Moselis structurent un **cadre de coopération destiné à accompagner les sapeurs-pompiers volontaires dans leurs démarches de logement, dans le respect des règles applicables à l'attribution des logements sociaux**.

Un dispositif coordonné et encadré

Concrètement, les sapeurs-pompiers volontaires effectuent leur demande selon la procédure de droit commun. Le SDIS 57 assure un rôle d'appui et de coordination afin de faciliter le suivi des situations, tandis que Moselis instruit les dossiers conformément au cadre réglementaire en vigueur. L'attribution des logements relève exclusivement des commissions compétentes de Moselis, sur la base des critères légaux et des conditions de ressources applicables à l'ensemble des demandeurs.

Ce fonctionnement garantit à la fois l'équité des attributions et la prise en compte des enjeux territoriaux liés au volontariat.



VOTRE CONTACT

PAPA Justine
Chargée de communication | Relations Presse
06.49.11.19.78
justine.papa@moselis.fr

SCANNEZ LE QR CODE et retrouvez
notre page dédiée aux Relations Presse
et nos contenus téléchargeables :
MOSELIS.FR/ESPACE-PRESSE



Moselis s'investit aux côtés du
Conseil Départemental de la
Moselle pour la mise en œuvre
de la politique de l'habitat.



Siège social :
3 rue de Courcelles
BP 25040
57 071 METZ Cedex 3
contact@moselis.fr
MOSELIS.FR
SUIVEZ-NOUS SUR 

Une ambition partagée au service des Mosellans

Cette convention illustre la volonté des partenaires de renforcer les synergies entre politiques publiques de sécurité civile et d'habitat, au bénéfice des territoires et de leurs habitants.

« Le volontariat constitue un pilier indispensable du modèle de secours en Moselle et un élément essentiel de l'équilibre de nos territoires. En facilitant l'accès au logement à proximité des centres d'incendie et de secours, cette convention traduit concrètement l'engagement du Département aux côtés des sapeurs-pompiers volontaires. Les soutenir, c'est agir directement pour la sécurité des Mosellans », souligne **Patrick Weiten, Président du Département de la Moselle**.

« À travers cette convention, Moselis met son expertise en matière d'habitat au service des territoires et s'engage, aux côtés du Département et du SDIS, à accompagner les sapeurs-pompiers volontaires dans leur parcours résidentiel, dans le respect du cadre réglementaire. Contribuer à la pérennité du volontariat en Moselle, c'est aussi agir concrètement pour l'équilibre de nos territoires », souligne **Constant KIEFFER, Président de Moselis**.

La convention prend effet à compter de sa signature.

À propos de Moselis

Créé en 1949, Moselis est l'Office Public de l'Habitat de la Moselle. Avec près de 16 000 logements répartis sur 145 communes, nous logeons environ 30 000 Mosellans. Chaque année, nous investissons 50 millions d'euros pour accompagner les territoires, en lien étroit avec le Conseil Départemental de la Moselle, notre collectivité de rattachement. Acteur engagé pour un habitat durable, s'inscrivant dans une démarche RSE, Moselis construit et rénove, dans le cadre d'un plan ambitieux de transition énergétique. Nos 240 collaborateurs œuvrent au quotidien pour la qualité de vie, la performance environnementale, l'équilibre territorial et l'accompagnement social, dans une démarche résolument responsable et locale.

À propos du Département de la Moselle

Le Département de la Moselle est une collectivité territoriale engagée au service de plus d'un million d'habitants. Il intervient au quotidien dans des domaines essentiels tels que l'action sociale et la solidarité, l'éducation à travers la gestion des collèges, l'entretien et l'aménagement des routes départementales, la protection de l'enfance, l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap, ainsi que le développement des territoires.

Attaché à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire, le Département de la Moselle soutient également les initiatives locales dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement et du tourisme.

Plus d'informations : moselle.fr

À propos du SDIS57

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Moselle (SDIS 57) assure, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, la protection des personnes, des biens et de l'environnement sur l'ensemble du territoire mosellan. Fort de 4 723 sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et de personnels administratifs, techniques et spécialisés, il réalise chaque année 76 947 d'interventions au service de la population. Son action repose sur un maillage territorial de 171 centres d'incendie et de secours et sur un centre opérationnel départemental garantissant une réponse rapide et coordonnée. Établissement public autonome placé sous l'autorité de Patrick Weiten, président de son conseil d'administration et président du département de la Moselle et de Pascal Bolot, préfet de la Moselle pour l'opérationnel, le SDIS de la Moselle est dirigé par le Contrôleur général Fabien Didier, Chef de Corps et directeur départemental. Il agit en étroite coopération avec l'ensemble des acteurs institutionnels et de la sécurité civile.

VOTRE CONTACT

PAPA Justine
Chargée de communication | Relations Presse
06.49.11.19.78
justine.papa@moselis.fr

SCANNEZ LE QR CODE et retrouvez
notre page dédiée aux Relations Presse
et nos contenus téléchargeables :
MOSELIS.FR/ESPACE-PRESSE



Moselis s'investit aux côtés du
Conseil Départemental de la
Moselle pour la mise en œuvre
de la politique de l'habitat.



Siège social :
3 rue de Courcelles
BP 25040
57 071 METZ Cedex 3
contact@moselis.fr
MOSELIS.FR
SUIVEZ-NOUS SUR 